RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

conseil national de l'industrie

**DOSSIER DE PRESSE**

**Contrat de filière stratégique des Industriels de la mer**

# CORIMER[1] – Annonce des lauréats de l'AMI 2022 et lancement de l'AMI 2023

**Mardi 8 novembre 2022**

**Direction générale des Entreprises**

FRANCE 2030

**[1] Conseil d'Orientation pour la Recherche et l'Innovation des Industriels de la Mer**

CORIMER
RECHERCHE ET INNOVATION MARITIME

**Crédits photographiques :**

Page 5 : ©GezelinGree (Roland Lescure), ©Ministère de la Transition Ecologique (Hervé Berville)

Page 8 : ©Dahmane (photo de Philippe Berterottière), ©Voyez-Vous - Vinciane Lebrun (photo de Carine Tramier)

# Sommaire


**Sommaire** ..... 3

**Introduction des ministres** ..... 4

**Les enjeux technologiques et d'innovation de la filière** ..... 8

1- Axe nouveaux matériaux et chantiers intelligents (SmartYard) ..... 8

2- Axe bateaux intelligents et systèmes autonomes (SmartShip) ..... 8

3- Axe Décarbonation et navires écologiques (GreenShip) .....

4- Axe industrie offshore de nouvelle génération (Next-Gen Offshore Industry) ..... 9

**CORIMER** ..... 10

Structurer et soutenir les efforts de R&D de la filière ..... 10

Bilan de l'AMI 2021/2022 (3e édition) du CORIMER ..... 10

**Carte de France des premiers lauréats de l'AMI 2022** ..... 12

**Total des aides mobilisées à date : 46 M€** ..... 13

**Présentation des lauréats** ..... 13

RECIF .....

Fin150 ..... 13

KiWin ..... 14

WISAMO 100 ..... 15

MERVENT 2025 ..... 16

VIMFLO ..... 17

HT20MW ..... 18

OHME ..... 19

**L'innovation au sein de la filière au-delà de l'AMI du CORIMER** ..... 21

Horizon Europe ..... 22

**Lancement de l'AMI CORIMER 2023** ..... 23

Une nouvelle édition à deux relèves ..... 23

Une édition qui évolue ..... 24

# Introduction des ministres

**Roland Lescure**, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie

**Hervé Berville,** Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer

Alors que France 2030 continue de se déployer, nous sommes particulièrement heureux d'annoncer les lauréats de l'AMI CORIMER pour 2022, qui témoignent du dynamisme de l'industrie maritime française. Cette dernière est en effet au cœur de la transition énergétique et écologique engagée par le Gouvernement, que ce soit à travers la production de navires zéro émission, ou la production d'énergies bas-carbone. Tous les projets soutenus cette année ont une dimension environnementale très forte, ce qui est particulièrement remarquable et à souligner.

Ces 8 projets représentent 46M€ de financements publics, en hausse par rapport à l'édition précédente du CORIMER, où 33M€ d'aides avaient été attribuées aux projets lauréats. Nous tenons ainsi également à féliciter les membres du CORIMER, et plus généralement l'ensemble de la filière, pour le travail de structuration qui a été mené depuis la création du comité en 2018. C'est grâce à ce travail collaboratif que nous arriverons à faire émerger des champions industriels français sur chacune de nos quatre priorités : la transition vers le navire zéro émission ; les navires intelligents et systèmes autonomes ; les nouveaux matériaux et chantiers/usines intelligents et l'industrie offshore de nouvelle génération (énergies marines renouvelables, hydrogène renouvelable).

Afin d'atteindre nos ambitions en matière d'innovation et de décarbonation, nous devons maintenir et renforcer les efforts collectifs en matière de soutien aux industries de la mer en France. Le Gouvernement continue donc à s'engager fortement auprès de la filière, et c'est pourquoi nous profitons de cette nouvelle vague de lauréats pour annoncer le lancement d'un nouvel AMI du CORIMER pour 2023, avec pour objectif collectif de faire encore mieux que l'année précédente. Félicitations donc à tous les lauréats pour 2022, et nous attendons désormais les candidats pour 2023, en souhaitant de tout cœur qu'ils soient encore plus nombreux à incarner la décarbonation du secteur maritime !

# Éditorial

**Hervé Guillou,**
président sortant
du Comité Stratégique
de Filière des Industriels
de la mer

**Philippe Berterottière,**
nouveau président du
Comité Stratégique
de Filière des
Industriels de la mer

Avec l'annonce des lauréats de l'AMI 2022 et le lancement d'une nouvelle vague d'appel à projets manifestation d'intérêt pour 2023, la filière des Industriels de la mer fait une nouvelle fois preuve de son dynamisme, de sa capacité d'innovation et de sa volonté de contribuer pleinement aux défis environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Depuis sa création des avancées notables ont été faites, dans la solidarité entre industriels, le développement du dialogue stratégique entre l'Etat et l'industrie, l'attractivité de la filière, la formation professionnelle, le développement international… S'appuyant sur les feuilles de route du contrat de filière, le CORIMER a su créer au cours des années un univers de confiance et de dialogue permanent dont les résultats tangibles sur le soutien à l'innovation sont visibles avec l'augmentation du nombre et des volumes des projets retenus.
Au moment où nous nous passons le témoin, il faut s'en féliciter tout en étant conscients que d'importants défis collectifs sont encore devant nous : la transition écologique du secteur maritime, la reconquête de notre souveraineté industrielle, le lancement concret des grands projets du plan France 2030 comme les grands fonds marins ou la digitalisation des entreprises. Les réussir nécessitera toujours plus de dialogue et de solidarité avec tous les acteurs de la chaîne de valeur, depuis les armateurs, les énergéticiens et les exploitants offshore, les gestionnaires d'infrastructures portuaires, les équipementiers, mais aussi toutes les PME et TPE innovantes qui ont un rôle essentiel dans cette transformation de notre économie.
En lien permanent avec le Conseil national de l'industrie, le SG Mer et les services de tous les ministères concernés, la filière des Industriels de la mer est pleinement engagée pour conforter son excellence, réussir ensemble à développer l'innovation au service notamment de la transition énergétique, l'emploi et l'économie de nos territoires.

**Carine Tramier,**
présidente du CORIMER

L'industrie maritime française dispose d'un écosystème riche, compétent et innovant essentiel à la souveraineté nationale. Le CSF incarne cette dynamique et cette ambition. Je profite de cette tribune pour remercier Hervé Guillou pour ses cinq années de présidence active, et pour souhaiter la bienvenue à Philippe Berterottière qui lui succède.

Créé par le contrat de filière signé en 2018 entre l'Etat et l'industrie, le CORIMER quant à lui est le vecteur stratégique pour favoriser l'innovation, la mise en route de projets structurants et le développement d'acteurs émergents dans nos territoires. J'ai l'honneur de le présider depuis le 1er janvier dernier et je rends ici un hommage appuyé à mon prédécesseur, Jean-Georges Malcor, ainsi qu'à celles et ceux qui ont consolidé les fondations de ce conseil d'orientation, lieu unique d'échange avec et entre les services de l'Etat.

Les projets déposés cette année à l'AMI CORIMER renforcent l'intérêt porté à la décarbonation du secteur, incarnée par les quatre feuilles de route technologiques de la filière, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation du montant des aides publiques allouées cette année, supérieur à la somme des deux premières éditions.

La nouvelle gouvernance France 2030, et notamment l'objectif affiché d'aller vers l'industrialisation des solutions retenues, a été l'occasion de redynamiser le processus. Nous avons pu faire entrer des experts de la filière en phase d'évaluation et de sélection des projets. La communication a été élargie avec la création du site CORIMER (https://corimer.fr/) et d'une page LinkedIn dédiée, l'organisation de webinaires et de sessions BtoB en partenariat avec les Pôles ou encore le retour détaillé fait aux porteurs des projets non retenus. Dans une démarche d'amélioration continue, nous serons particulièrement attentifs à certains aspects dont la mise en œuvre n'a pas toujours été optimisée : délais d'instruction, notion de dossier unique, sollicitation des experts sur l'ensemble des dispositifs et homogénéité de la communication aux porteurs. Le dialogue entamé avec les opérateurs va porter ses fruits et, forts du retour d'expérience de trois éditions, nul doute que le millésime 2023 poursuivra sur sa lancée vertueuse. Deux relèves et une logique de test de recevabilité sont prévues pour fluidifier le processus et optimiser la charge de travail des porteurs. Nous travaillons par ailleurs à l'accompagnement extra-financier des porteurs de projets.

Les nécessaires transformations technologique, numérique, énergétique ou encore écologique seront encore et toujours affrontées dans l'AMI CORIMER 2023, sur fond de compétitivité, d'attractivité de la filière, de création d'emplois

et de régionalisation des chaînes de valeur, tout en encourageant la coopération européenne. Nous œuvrons pour que cette intelligence collective puisse également profiter à l'exploration des grands fonds marins, même si l'AAP récemment lancé sur le sujet n'y est pas directement lié cette année. Des discussions sont également en cours concernant le marché du dual civil / militaire et l'inter-filières. De même, les armateurs, les ports et le fluvial sont invités à partager nos actions et préoccupations. Enfin, le dialogue avec les autres CORI, sous l'égide du CNI, a été amorcé. Ces avancées feront l'objet d'une publication annuelle dont les contours restent encore à définir.

Mais pour l'heure, félicitations aux lauréats de l'AMI CORIMER 2022 dont certains vont pitcher lors des Assises de la Mer. Je vous invite à prendre le temps de découvrir leurs travaux, vous y retrouverez le dynamisme et l'agilité qui nous porteront, services de l'Etat et acteurs de la filière des industriels de la mer réunis, à accroître encore la croissance et le rayonnement de notre industrie maritime.

# Les enjeux technologiques et d'innovation de la filière

Le **comité R&D de la filière des Industriels de la mer porte au sein du CORIMER une stratégie de R&D et d'innovation structurée en quatre feuilles de route**[1] autour des dernières évolutions technologiques et de leurs perspectives de marché, en lien avec les évolutions réglementaires et les objectifs de la transition écologique :

## 1- Axe nouveaux matériaux et chantiers intelligents (SmartYard)

L'enjeu est le développement d'outils, de technologies et de méthodes de conception, de production, d'analyse et de contrôle afin de maintenir et renforcer durablement la compétitivité et l'attractivité de la filière, et de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. L'objectif est de bâtir l'industrie maritime de 2030 dans les territoires, développant et déployant les technologies des usines du futur au-delà des chantiers et d'assurer le suivi des réalisations industrielles sur l'ensemble de leur cycle de vie.

## 2- Axe bateaux intelligents et systèmes autonomes (SmartShip)

L'objectif est de mettre à profit les nouvelles technologies de l'information (intelligence artificielle, automatisation, virtualisation, internet des objets, connectivité) pour développer des navires et systèmes plus intelligents et autonomes, afin de les rendre plus attractifs, performants, économes en vue de réduire leur empreinte environnementale et leur coût, et plus sûrs grâce à une approche fédératrice sur le cycle de vie complet.

## 3- Axe Décarbonation et navires écologiques (GreenShip)

L'ambition est de réduire l'impact climatique et environnemental du secteur maritime sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis la construction des navires, leur opération et jusqu'à leur démantèlement. Il s'agit de diminuer et traiter les émissions de polluants sous forme de rejets gazeux (particules fines, GES), liquides (eaux grises, eaux noires) ou solides (optimisation des déchets dans les chantiers et déconstruction des navires).

[1] Les feuilles de route - CORIMER

Les efforts sont structurés autour des objectifs d'utiliser une énergie moins carbonée à bord (nouveaux carburants, batteries, propulsion par le vent), de capturer et stocker les gaz à effet de serre à bord, d'améliorer l'efficacité énergétique et opérationnelle des navires pour les navires neufs et en exploitation après rétrofit et d'évaluer les possibilités de sobriété des usages.

## 4- Axe industrie offshore de nouvelle génération (Next-Gen Offshore Industry)

L'objectif est de proposer des solutions technologiques dédiées pour préparer l'implantation durable de nouvelles activités industrielles en mer, en particulier le développement des énergies marines renouvelables, la production d'hydrogène renouvelable en mer, le développement de solutions de décarbonation offshore comme le CCUS, et l'exploration des grands fonds marins permettant la caractérisation de la biodiversité et son suivi, ainsi que l'acquisition de connaissances sur les fonds marins. De façon transversale à l'ensemble de ces activités industrielles en mer, sont aussi visés les projets permettant l'inspection, la surveillance, l'installation, la maintenance et le démantèlement de structures offshore ainsi que les technologies adressant les enjeux de biofouling et de corrosion.

# CORIMER

## Structurer et soutenir les efforts de R&D de la filière

Depuis 2018, le Conseil d'orientation de la Recherche et de l'Innovation de la filière des Industriels de la mer (CORIMER) constitue une enceinte de dialogue État-filière et de fléchage des projets vers les dispositifs de soutien publics.

Institué dans le cadre du Comité Stratégique de Filière des Industriels de la Mer, le CORIMER a progressivement rassemblé l'ensemble des acteurs autour d'un agenda de R&I commun (feuilles de route technologiques), facilité le pilotage du soutien public à l'innovation dans le domaine maritime et contribué à faire émerger des projets structurants pour la filière, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), et désormais via France 2030.

À travers la visibilité donnée sur les aides et le calendrier (récurrence annuelle de la procédure), le CORIMER permet également de simplifier le parcours des porteurs de projets dans une approche de guichet unique d'orientation pour le secteur maritime.

## Bilan de l'AMI 2021/2022 (3e édition) du CORIMER

Sur la base des quatre feuilles de route technologiques de la filière des Industriels de la mer – *GreenShip, SmartShip, Next-Gen Offshore Industries et SmartYard* – le CORIMER a donné lieu à trois appels à manifestation d'intérêt (AMI).

Piloté par la direction générale des Entreprises (DGE) et le secrétariat général de la mer (SGMer), avec l'appui du secrétariat général pour l'investissement (SGPI), l'AMI CORIMER associe l'ensemble des directions concernées (directions générales des Affaires Maritimes, de la Pêche et l'Aquaculture (DGAMPA), de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et de l'Armement (DGA), l'agence de l'innovation de défense (AID) et le commissariat général au développement durable (CGDD)) et fait l'objet d'une concertation très large de l'écosystème. Il est opéré conjointement pour le compte de l'Etat par Bpifrance et l'ADEME, et les résultats présentés ci-après témoignent de la vitalité de la filière des Industriels de la mer.

Les aides accordées s'accroissent à chaque nouvelle édition de l'AMI CORIMER. Lors du dernier AMI CORIMER (2021/2022), 21 projets ont été déposés, dont 10 ont été considérés comme prioritaires par la filière. Sur ces 10 projets, **8 ont été financés et 2 sont en cours d'instruction**. Le bilan à date fait état d'un **montant d'aides total d'environ 46 M€**. Au cours de l'édition précédente, 33 M€ d'aides avaient été accordés aux projets lauréats.

Dans le cadre de la démarche Etat / Filière d'amélioration continue, plusieurs initiatives ont été menées : mobilisation des experts pour la sélection de certains projets en concertation avec la filière, organisation de webinaires BtoB, mise en place du COPI2S (*cellule d'orientation des projets d'innovation sous les seuils* fixés par le CORIMER (4

M€ pour les projets mono-partenaires ou en consortium)), les retours envers les porteurs de projets par les opérateurs renforcés…

Cette édition de l'AMI CORIMER est marquée par une répartition équilibrée des bénéficiaires des aides attribuées au sein de la filière : 9 PME et acteurs émergents, 7 grandes entreprises et 11 académiques sont partenaires des projets.

Une cérémonie des lauréats du CORIMER 2022 pour mettre en valeur les 8 projets dont le financement est d'ores et déjà acté a été organisée aux assises de l'économie de la mer le 8 novembre à Lille, en présence d'Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la mer et Carine Tramier, présidente du CORIMER.

# Carte de France des premiers lauréats de l’AMI 2022

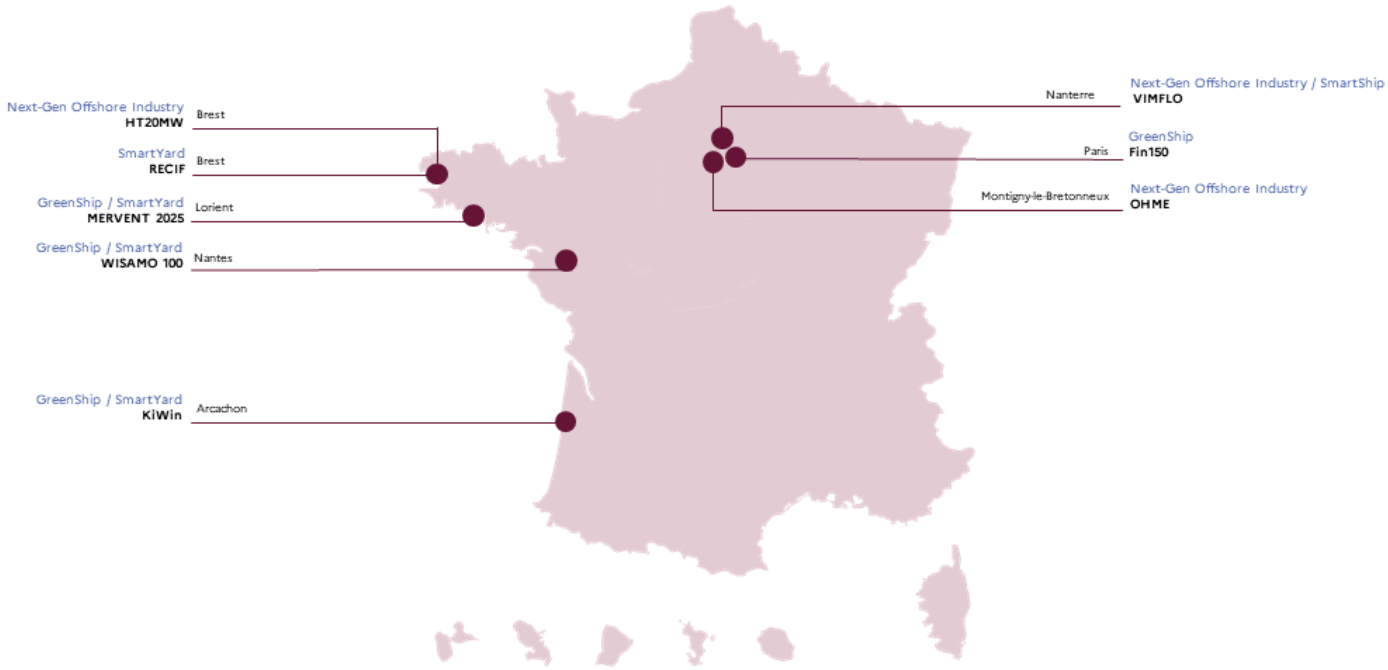

# Total des aides mobilisées à date : 46 M€

## Présentation des lauréats

### Fin150

**Acteur** : FinX

**Localisation** : Ile-de-France, Seine-Maritime

Le projet Fin150 de FinX vise à créer une rupture technologique dans le monde nautique, en proposant une gamme de propulseur électrique pour bateau utilisant une membrane ondulante inspirée de la nage des poissons. Cette technologie apportera des gains importants en performances et aura un impact sur l'écosystème marin moindre comparé aux moteurs à hélice. Ce propulseur sera moins énergivore, plus sûr et moins bruyant. L'objectif est d'arriver à proposer un moteur 150 CV fiable et capable d'être fabriqué en petites et moyennes séries en 2024 avant une production à plus grande échelle fin 2024.

**Feuille de route technologique** : GreenShip

**AAP** : I-démo (Bpifrance)

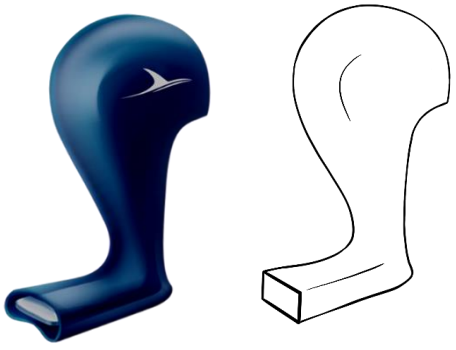

## KiWin

**Acteurs** : Beyond the Sea, Kleyfrance, Ecole de l'Air et de l'Espace, CREA, Université Montpellier UM - le LMGC et le LIRMM, IMS Bordeaux

**Localisation** : Bassin d'Arcachon, Rueil-Malmaison / Boufféré, Salon-de-Provence, Montpellier, Bordeaux

L'enjeu du projet collaboratif KiWin, pour lequel Beyond the Sea est chef de file, est de proposer, via une innovation de rupture, une solution de propulsion aéro-tractée (traction de navires automatisée par kite), conçue pour venir en hybridation sur les navires existants ou futurs de plus de 60 mètres (90 000 navires) pour contribuer à la transition énergétique et la décarbonation des navires de pêche, de commerce et militaires. Ce défi technologique impose le développement de jumeaux numériques de simulation, pilotage & supervision et pédagogique et d'un démonstrateur à l'échelle réelle d'un système de traction par kite entièrement automatisé.

**Feuilles de route technologiques** : GreenShip / SmartShip

**AAP** : I-démo (Bpifrance)

## WISAMO 100

**Acteur** : Groupe Michelin

**Localisation** : Nantes

Le projet WISAMO 100 vise à développer et valider en conditions réelles une aile gonflable, rétractable et automatisée s'installant sur les navires marchands. En utilisant la propulsion vélique, l'aile permettra de diminuer la consommation de carburant et d'avoir ainsi un impact environnemental positif en réduisant les émissions de CO2 et autres polluants du transport maritime. A l'issue du projet, Michelin pourra commercialiser une solution d'aile à destination de navires de fret tant en retrofit qu'en construction neuve.

**Feuilles de route technologiques** : GreenShip / SmartShip

**AAP** : I-démo (Bpifrance)

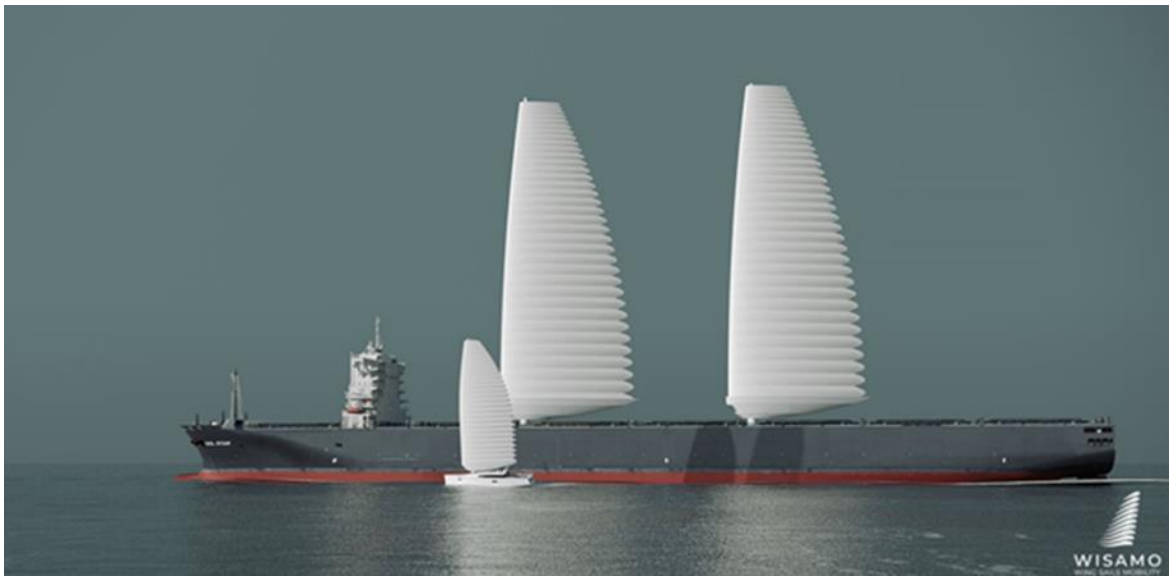

## MERVENT 2025

**Acteurs** : Zéphyr & Borée, CWS Morel (Computed Wing Sail), Gaztransport et Technigaz (GTT), Ecole Centrale de Nantes

**Localisation** : Lorient, Saint-Nazaire, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Nantes

Le projet vise à concevoir, faire construire et opérer le premier porte-conteneur industriel à propulsion hybride ailes / carburant de synthèse permettant de réduire d'au moins 50% les émissions de CO2 dès 2026 et adapté à un marché identifié. MERVENT 2025 intègrera des technologies de pointes testées et éprouvées en conditions réelles dont un système de propulsion vélique, un système de commande et d'optimisation énergétique, une chaîne de propulsion fonctionnant au carburant de synthèse, une coque optimisée et un design innovant. Le projet permettra également l'intégration de technologies futures de réduction des émissions de CO2 comme la capture et le stockage de carbone.

**Feuilles de route technologiques** : GreenShip / SmartShip

**AAP** : I-démo (Bpifrance)

## VIMFLO

**Acteurs :** TECHNIP Energies, D-ICE Engineering, CEA, Ecole Centrale de Nantes

**Localisation** : Nanterre, Nantes, Saclay

Le projet vise à développer un navire pouvant réaliser des opérations de maintenance (O&M) des éoliennes flottantes offshore in-situ (sans avoir à démonter et ramener les équipements à terre). L'utilisation de ce navire permettra de réduire les coûts, la durée, les risques HSE et l'impact environnemental liés aux opérations de maintenance des éoliennes flottantes offshore. Ce projet s'inscrit dans le calendrier de déploiement des premiers parcs commerciaux d'éoliennes flottantes. Il vise à positionner des entreprises françaises sur ce nouveau marché et cette nouvelle filière industrielle. Les verrous technologiques du projet VIMFLO concernent les techniques d'arrimage et de levage de précision en environnement maritime.

**Feuilles de route technologiques** : Next-Gen Offshore Industry / SmartShip

**AAP** : TASE (ADEME)

## HT20MW

**Acteurs** : EOLINK, EVERAXIS Industries, WINDGLAZ, Ifremer, France Energies Marines, Université Gustave Eiffel

**Localisation** : Brest, Annemasse, Ploemeur, Plouzané, Nantes

Le projet HT-20MW développe et fait certifier une connexion tournante marine permettant l'amarrage et export d'électricité à une tension de 66 kV. L'application principale de ce hub concerne les parcs éoliens flottants mais aussi l'amarrage écologique de navires. Le projet inclut la qualification mécanique et électrique des sous-systèmes câbles électriques et lignes d'ancrages au sein des laboratoires partenaires, ainsi que la conception d'une éolienne flottante de 20 MW.

**Feuilles de route technologiques** : Next-Gen Offshore Industry

**AAP** : TASE (ADEME)

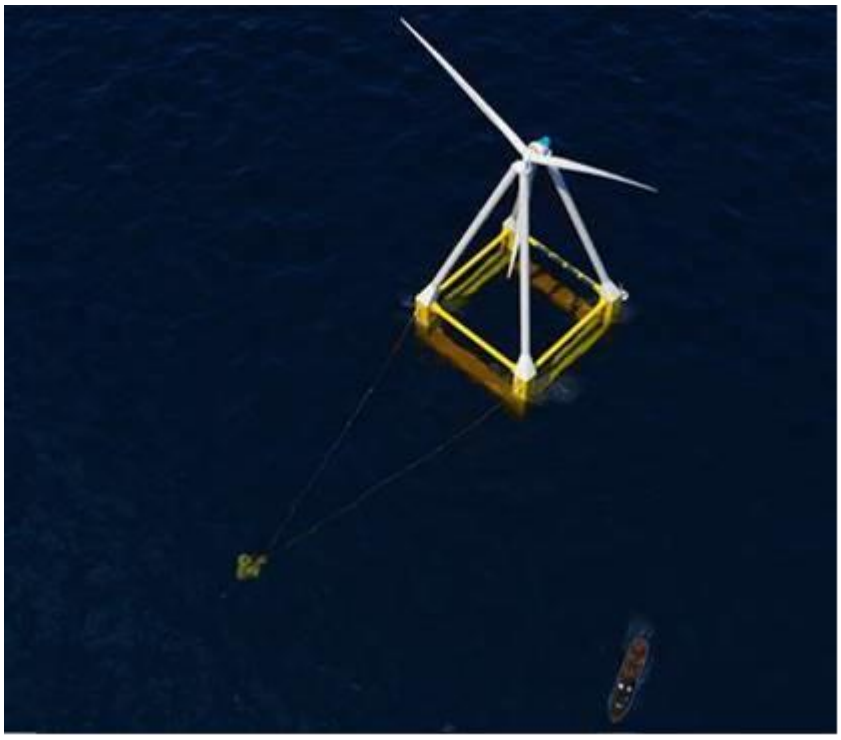

## OHME

**Acteurs** : Dolfines

**Localisation** : Montigny-le-Bretonneux

Le projet OHME porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes. Cet outil va permettre de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais, à savoir (i) la réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (ii) l'augmentation de la disponibilité des éoliennes en mer et (iii) la réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

**Feuille de route technologique** : Next-Gen Offshore Industry

**AAP** : TASE (ADEME)

## RECIF

**Acteurs** : SOFRESID ENGINEERING, IRT Jules Verne, L'Institut de Soudure, Serimax, Vallourec

**Localisation** : Finistère, Loire-Atlantique, Moselle, Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise

La nécessité d'accentuer la part des énergies renouvelables implique une croissance du marché de l'éolien offshore flottant et sa nécessaire compétitivité. Pour cela, le projet RECIF étudie l'industrialisation des flotteurs sous plusieurs aspects (qualité de réalisation et contrôles, nouveaux assemblages soudés ou non soudés, qualification de nouveaux matériaux, certification de nouvelles méthodes de calcul). Le projet a pour

ambition de réduire les coûts d'industrialisation et les durées d'assemblage des flotteurs d'éoliennes, appliquée aux technologies de flotteurs développées par SOFRESID ENGINEERING. Ces solutions s'appuieront sur l'analyse des infrastructures portuaires existantes et de la chaîne d'approvisionnement pour valider les schémas d'exécution.
**Feuille de route technologique** : SmartYard

**AAP** : TASE (ADEME)

# L’innovation au sein de la filière au-delà de l’AMI du CORIMER

Dans sa mission d’orientation de la stratégie des politiques publiques de soutien et des projets structurants des industriels, le CORIMER veille à la fois à la cohérence des développements financés en lien avec les feuilles de route R&D de la filière et à la participation des acteurs maritimes français aux dispositifs de soutien régionaux, nationaux et européens.

### Projets co-financés par les régions : des mises à l’eau en 2022

- Le projet **SEALhyfe** a permis l’inauguration du premier site pilote de production d’hydrogène renouvelable offshore au monde avec le soutien de l’ADEME et de la Région Pays de la Loire. Cette plateforme doit réaliser toutes les étapes de la production de l’hydrogène en mer, gérer l’impact du mouvement de la plateforme sur les équipements, faire face aux agressions environnementales et fonctionner en milieu isolé.
- Le prototype **« Dikwe »** de digue littorale à énergie positive, conçu par le Groupe Legendre, a été immergé en rade de Brest pour mener un volet de tests pour une durée de plusieurs mois. Le principe est d’équiper une digue de protection du littoral d’un système houlomoteur, doté d’un volet oscillant actionné par les vagues pour convertir leur force en électricité. Soutenu par l’ADEME, les régions Bretagne et Pays de la Loire, « Dikwe » est mené en partenariat avec la société GEPS Techno et Ifremer.

### L’innovation duale : des vecteurs communs pour les marchés civils et militaires

- Présenté à Euronaval par Hologarde et MarineTech et soutenu par l’Agence de l’innovation de défense (AID), le véhicule autonome **UHV Manta** sous-marin peut se comporter comme un drone en surface, puis plonger jusqu’à 6000 mètres de profondeur. L’UHV Manta emporte une charge utile de 80 kg environ, dont un sonar multifaisceaux, un sonar à balayage latéral, un sondeur à sédiments, trois caméras haute résolution et un hydrophone pour répondre aux besoins de la lutte Anti-Drones et de protection mais aussi les marchés civils de collecte données, cartographie, exploration des grands fonds.
- L’émergence de nouveaux véhicules autonomes sous-marins (AUVs) bas coûts rend possible le déploiement simultané de centaines, voire de milliers de drones opérant en « meute coordonnée ». Le projet **PROTEUS**, soutenu par l’AID et porté par l’entreprise ARKEOCEAN, en partenariat avec l’ENSTA Bretagne et le centre d’expertise et d’essais des Techniques Navales de la Direction Générale

de l'Armement, vise à transformer des drones sous-marins existants en objets connectés aptes à conduire des missions d'observation et d'évaluation du milieu subaquatique à grande échelle. Il répond à l'enjeu de diminution drastique des coûts d'acquisition de données massives lors de campagnes de surveillance civiles et militaires. Cela passe par le contrôle efficace des meutes d'AUVs. Il propose ainsi l'architecture et les briques de base des futurs systèmes d'observation sous-marine 2D ou 3D à large fauchée.

Les drones peuvent, par exemple, former une antenne géante de sonar passif Ultra Basse Fréquence (UBF) déployée dans la colonne d'eau dont chaque AUV est un nœud de réception mais aussi augmenter l'efficacité de l'acquisition de données en mer pour les applications géophysiques ou d'exploration.

## Horizon Europe

Le programme cadre européen de Recherche Innovation « Horizon Europe » propose un budget de 155 M€ sur la période 2023 – 2024[2] pour les enjeux liés au transport maritime et fluvial.

Les acteurs nationaux peuvent déposer – avec des homologues issus de deux États Membres ou plus – des projets en réponse à des **sujets de recherche identifiés** : carburants et propulsion, optimisation des opérations, auxiliaires de puissance, chantiers faible empreinte environnementale, batteries pour le transport maritime, navires faibles émissions, bruit sous-marin, réseaux électriques à bord, jumeaux numériques...

Horizon Europe permet une prise en charge comprise entre 60 % et 100 % des coûts des projets. Anticipation, participation active aux réseaux d'acteurs européens et coordination de projets sont les moyens les plus sûrs pour remporter des succès aux appels.

Plus d'infos : l'équipe pcn-transport@recherche.gouv.fr et le site www.horizon-europe.gouv.fr.

[2] Lancement du programme : fin novembre 22 - clôture des appels maritimes : 20 avril 2023 puis 18 avril 2024

# Lancement de l'AMI CORIMER 2023

## Une nouvelle édition à deux relèves

Le **quatrième appel à manifestation d'intérêt (AMI) du CORIMER** est lancé ce jour, avec une ouverture de la plateforme le 14 novembre prochain.

Deux relèves auront lieu les (i) 27 janvier 2023 et (ii) 2 juin 2023.

L'annonce de la promotion des lauréats de l'AMI CORIMER 2023 aura lieu en fin d'année 2023. Les lauréats auront été préalablement informés des résultats de l'instruction de leur dossier durant l'année 2023.

Reprenant les quatre feuilles de route technologiques de la filière, cet AMI a pour ambition de consolider l'avance technologique de la filière en matière de transition écologique et de lui permettre de développer une offre toujours plus performante, innovante et compétitive.

Selon leur profil, les projets seront redirigés soit vers les dispositifs de financement allant de la phase de recherche et développement jusqu'à la phase d'industrialisation et de première démonstration commerciale :

- **Volet structurel :**
  - Dispositif i-Démo
  - Dispositif Première Usine
  - Concours d'innovation (i-Nov ; i-PhD et i-Lab)

- **Volet dirigé :** les Industriels de la mer pourront prétendre à plusieurs stratégies d'accélération : Digitalisation et décarbonation des mobilités ; Hydrogène décarboné ; Technologies avancées pour les systèmes énergétiques ; Produits biosourcés et biotechnologies industrielles, carburants durables ; Cybersécurité ; Recyclabilité, recyclage et réincorporation de matériaux recyclés, etc.

Par ailleurs, en fonction de leurs besoins, les projets pourraient aussi être dirigés vers des dispositifs de financement en fonds propres France 2030 (ECOTECH, ADEME Investissement, Fonds SPI…) selon un *process* et une comitologie propres à ce type de financement.

Pour les projets d'innovation maritime inférieurs aux seuils fixés par les dispositifs considérés par le CORIMER, le comité R&D propose une cellule d'orientation des projets, en s'appuyant sur les pôles de compétitivité, pour identifier, remonter et orienter ces projets et, selon le cas, offrir un appui à la consolidation de projets pour atteindre la

taille critique de l'AMI CORIMER. Le comité R&D s'appuiera en outre sur les outils régionaux en lien avec les acteurs territoriaux (i-Démo régionalisés).

L'AAP France 2030 « Grands fonds marins » lancé le 27 septembre dernier a ses propres calendrier et comitologie pour développer les technologies innovantes concernant les grands fonds marins. Néanmoins, la feuille de route *Next-Gen Offshore Industries* intégrera les développements en lien avec l'« exploration des grands fonds marins » et l'AMI CORIMER qui s'étend au-delà de janvier 2023 constitue la porte d'entrée suivante pour les porteurs de projet travaillant sur cette thématique.

Cette année, le dépôt des candidatures se fera en deux temps. Les porteurs de projet souhaitant candidater devront déposer avant les dates de clôture des relèves susmentionnées, une présentation de leur projet sous forme de *powerpoint*. Les porteurs de projet dont le dossier sera pré-sélectionné, seront ensuite invités à déposer un dossier de candidature complet auprès de l'opérateur.

**Retrouvez l'ensemble des informations relatives à cet appel à manifestation d'intérêt opéré par Bpifrance pour le compte de l'État sur le site du CORIMER**

## Une édition qui évolue

À l'image de l'hétérogénéité de la filière, le CORIMER a vocation à recevoir des projets très divers, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre des quatre feuilles de route de la filière des Industriels de la mer.
Le dépôt des projets sur l'ensemble de la chaîne de valeur à l'AMI CORIMER, impliquant notamment les armateurs et les ports ou les applications fluviales, est vivement encouragé, et ce dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité.
Les projets ayant une technologie duale peuvent également être déposés.

En lien avec la nouvelle gouvernance France 2030, la sélection des projets mobilise davantage des expertises externes à l'État.
Ainsi, le prisme d'analyse du CORIMER est co-construit avec la filière des Industriels de la mer, de façon à considérer à la fois les priorités de politique publique associées au secteur maritime et les enjeux R&D, économiques et industriels des écosystèmes nationaux en anticipation des évolutions de ce secteur à court et moyen termes. Les comités d'experts sont également constitués en concertation avec la filière.

S'ils le souhaitent, avant le premier dépôt de leur candidature, les porteurs de projet pourront se rapprocher de la filière et de son écosystème d'innovation (pôles de compétitivité), ou de l'opérateur du dispositif visé, pour une première prise de contact. Cette démarche facultative vise à renforcer l'accompagnement des porteurs de projet dans la préparation de leur dossier de candidature. Les critères d'éligibilité du projet pourront être évoqués ainsi que l'adéquation du projet avec les feuilles de route de la filière des Industriels de la mer et les politiques publiques. Cette option ne constituera pas un avis liant et ne saura présager de l'acceptation du dossier par l'opérateur du dispositif.

# À propos de France 2030

**Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.

- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

*Plus d'informations sur : https://www.gouvernement.fr/france-2030*

**CONTACTS PRESSE**


**Cabinet de Roland Lescure**
presse@industrie.gouv.fr
01 53 18 46 19

**Cabinet d'Hervé Berville**
presse.mer@pm.gouv.fr
06 09 91 33 03

**Direction générale des Entreprises**
presse.dge@finances.gouv.fr
01 44 91 04 49

**Secrétariat général pour l'investissement**
presse.sgpi@pm.gouv.fr
01 42 75 64 58